

Muslima Voyages

SOCIÉTÉ F2ZVOYAGES
Business Center
Immatriculée à DUBAÏ
LICENCE N°45000185

Contact & Informations

Lundi - Jeudi : 09h - 19h
Vendredi : 09h - 12h
contact@muslimavoyages.com

Devis Numéro	DEV-533
Devis Date	11 novembre 2023
Valable jusque	11 novembre 2023
Total	2 500,00 €

A l'attention de

DATAYEB
37 rue de l'orge
91000 Evry
Elbadaoui.youssef@gmail.com

Retrouvez les photos de votre appartement au HILTON PALM JUMEIRAH [via ce lien](#)

Retrouvez les photos de votre appartement au MILLENNIUM ATRIA BUSINESS BAY [via ce lien](#)

Quantité	Détails du séjour	Tarif	Sous Total
1	Hotels HILTON PALM JUMEIRAH 4 nuits chambre deluxe vue mer demi pension incluse MILLENNIUM ATRIA BUSINESS BAY 4 nuits appartement premium 1 chambre sans repas 17 au 25 décembre 2023 2 adultes + 1 enfant	2 500,00 €	2 500,00 €

Sous Total	2 500,00 €
Tax	0,00 €
Total	2 500,00 €

TAXE À RÉGLER AUX HÔTELS DIRECTEMENT: 15 AED par nuit au MILLENNIUM ATRIA BUSINESS BAY et 20 AED par nuit au HILTON PALM JUMEIRAH

La réservation devra s'effectuer pendant nos horaires d'ouverture, si le paiement est effectué en dehors de ces horaires l'agence se donne le droit de modifier le montant total en raison des variations du prix et de la disponibilité des vols et des hôtels.

Le passeport doit être valide 6 mois après la date de retour.

Il est important de vérifier vos assurances voyage avant de réserver (soit en contactant votre banque pour vérifier l'assurance de votre carte bancaire soit vous contactez AllianzVoyages directement pour souscrire une assurance complémentaire).

Le règlement de la prestation touristique achetée se fait par carte bancaire ou par prélèvement sur le site internet www.muslimavoyages.com.

À l'inscription, un acompte du prix total du voyage est exigé pour la validité de l'inscription. Le règlement du solde doit intervenir au plus tard 21 jours avant la date de départ.

Le non-paiement d'une des échéances à date autorisera F2ZVOYAGES à considérer le voyage comme annulé du fait du client et en conséquence à facturer à ce dernier l'intégralité des frais d'annulation normalement dus à cette date.
